

Laïcité, islam, monde arabe : débat entre Jean-Pierre Chevènement et Philippe Portier



Ancien ministre, ancien Parlementaire, Jean-Pierre Chevènement a été Président de la Fondation de l'Islam de France de 2016 à 2018.

Agrégé de science politique, Philippe Portier a été professeur à l'Université de Rennes I avant de rejoindre l'École pratique des hautes études où il est titulaire de la Chaire « Histoire et sociologie des laïcités ». Il est également professeur à Sciences Po Paris.



La liberté guidant le peuple Delacroix 1830

Jean-Pierre Chevènement – Je suis très heureux aujourd'hui d'accueillir Monsieur Philippe Portier, professeur à la Sorbonne, à l'École Pratique des Hautes Etudes (EPHE), qui a beaucoup réfléchi à une notion qui m'est chère : la laïcité, un concept qu'il faut expliquer. Le débat que nous allons avoir y pourvoira, je l'espère.

La France connaît l'islam depuis très longtemps, même avant Bonaparte. La question s'est posée avec la colonisation mais la laïcité ne s'est pas appliquée aux musulmans malgré la demande de Ben Badis et du mouvement des Oulémas, qui souhaitaient échapper aux prises de l'administration coloniale. L'applica-

tion de la loi de 1905 en Algérie était indéfiniment reportée et c'est seulement aujourd'hui que le problème se pose, puisqu'il y a en France une population largement d'origine maghrébine, mais turque également, dont la religion est généralement l'islam. On parle de « musulmans », qu'ils soient de confession musulmane ou simplement de tradition ou de culture musulmane.

Pour moi, la question de la laïcité ne se pose pas, dans la mesure où la laïcité offre aux musulmans la possibilité de pratiquer leur culte. C'est le sens de l'initiative que j'avais prise en 1999 en lançant une vaste consultation des différentes sensibilités de l'islam pour

leur permettre de définir les conditions d'exercice de leur culte. Cela a abouti au Conseil Français du Culte Musulman (CFCM) et c'est un de mes successeurs au ministère de l'Intérieur, Monsieur Sarkozy, qui a mis en place le CFCM. Monsieur Cazeneuve a par la suite repris l'affaire à travers une instance de dialogue en créant la Fondation de l'Islam de France (FIF), fondation qui laisse ouverte la possibilité de créer une association culturelle qui appartiendrait aux musulmans.

Reste que dans la vie quotidienne, des problèmes sont apparus, problèmes essentiellement liés aux grandes mutations dont le monde arabo-musulman a été le théâtre, notamment depuis 1979 : on cite l'Iran et l'imam Khomeini, mais on pourrait parler aussi de l'occupation des lieux saints de la Mecque ou du premier djihad afghan en riposte à l'invasion de l'Afghanistan. Il surgit donc au sein de l'Islam un mouvement fondamentaliste que nous n'avions pas vu venir mais qui a des sources très anciennes, le wahhabisme du VIII^e siècle, puis les Frères musulmans en Egypte en 1928, au lendemain de la chute du Califat ottoman. Cette question n'était pas vraiment présente à l'esprit parce que c'était l'époque où le nationalisme arabe était la formule politique dominante, à partir de 1979. On voit que les courants fondamentalistes sont puissants, qu'ils peuvent se manifester dans des États comme l'Iran, qu'il y a des courants fondamentalistes dans les États du Golfe. Cette montée du fondamentalisme se traduit dans les pays musulmans mais aussi chez nous par la manifestation d'une signalétique vestimentaire ou capillaire qui est évidemment une revendication propre d'identité. De ce point de vue, je pense que ce n'est plus forcément une question qui interroge la laïcité, mais c'est une question qui pose plus généralement le problème de l'intégration.

Concernant la laïcité, c'est à l'école, un lieu sacré pour la République française, que se cristallise la question du voile, par ailleurs tranchée par la loi de 2004 à la suite des propositions de la commission Stasi. La burqa n'est pas un problème de laïcité, la loi de 2010 sous la présidence de Monsieur Sarkozy est une loi qui est une loi de sécurité publique. Au fond, la dissimulation entière de son visage et de son corps pose un problème de sécurité publique, c'est ainsi que je le vois. Par contre, la laïcité qui implique la séparation du religieux, du théologique et d'autre part du

politique interroge aussi l'Islam. C'est par conséquent le propre des musulmans que de se saisir de cette question.

Je rappelle qu'en 1999, quand j'ai lancé la consultation, il y a eu une déclaration de principe qui était celle des rapports entre le culte musulman et les pouvoirs publics, déclaration du 28 janvier 2000 signée par toutes les sensibilités de l'Islam, y compris l'UOIF, la Grande Mosquée de Paris, la FNMF, le CCMTF turc, toutes les sensibilités acceptant la laïcité de l'État, la séparation avec l'Église, l'égalité homme-femme et même le droit de changer de religion qui est renvoyé à la déclaration de la Convention des Droits de l'homme sur la protection des libertés fondamentales, à la CEDH comme on dit. Les choses sont donc claires sur le papier au niveau des principes, c'est beaucoup moins vrai dans la pratique.

Philippe Portier – La loi de 1905 réserve la question de l'Empire à des règlements d'administration publique qui interviendront après. Après le vote et la promulgation de la loi de 1905, nous attendions que cette séparation puisse être mise en œuvre en Algérie, elle ne le sera pas et on voit bien pourquoi elle ne l'a pas été. Clemenceau a laissé des textes en la matière, il s'agit de préserver le système crypto-concordataire gallican qui permet une reconnaissance de l'Islam, mais sous la surveillance de l'État. On a vu tout cela se mettre en place, en Algérie notamment, à partir des années 1830-1840, où l'on voit que pour réguler la société algérienne devenue colonie, il fallait tout à la fois admettre que l'Islam puisse être connu de l'État mais aussi qu'il doive être surveillé par toute une série de nominations de bons imams, qui viendront discipliner cette population dont on ne sait pas quelle peut être sa capacité de résistance vis-à-vis de l'Empire français. Les choses auraient dû être mises en place assez vite mais elles ne le seront pas, parce que le système gallican va se prolonger jusqu'à la décolonisation de l'Algérie.

La question de l'Islam ressurgit dans les années 1980 à la faveur de la question symbolique des jeunes filles de Creil. L'affaire intervient en septembre 1989 mais en juin, on avait déjà aperçu au collège d'Épinal qu'un certain nombre de jeunes filles portait le voile. Tout cela fait choc dans la société française et l'on voit très vite un courant que l'on a appelé «

néo-républicain » se mettre en place autour de philosophes. Et je pense ici à Catherine Kintzler, Elisabeth de Fontenay, Régis Debray, Elisabeth Badinter, Alain Finkielkraut, qui signent dans le *Nouvel Observateur* en novembre 1989 un texte avec un titre significatif : « Profs, ne capitulons pas ! ». C'est un texte dans lequel ils signalent la possibilité d'un « Munich de l'école républicaine », avec l'idée que l'école, qui devrait être un espace sanctuarisé, pourrait devenir le lieu d'expression des passions religieuses, que les philosophes analysent comme étant à extrême distance de la raison commune républicaine. Ces intellectuels y voient aussi le commencement d'un délitement de cette communauté qui serait réunie par une commune affection pour une raison qui transcende les allégeances particulières. Le phénomène est intéressant et traduit une reconfiguration de la société française dans cette période particulière de la fin des années 1980 et du début des années 1990.

D'abord, nous avons été confrontés à une vague migratoire à partir des années 1960-1970, renforcée par la politique de regroupement familial au milieu des années 1970 et qui fixe dans la société française des populations dont on sait qu'elles ne repartiront plus dans les terres d'où elles venaient. On a parlé, dans un mauvais mot, d'« immigration de peuplement ». En tout des cas, des populations s'installent et vont prospérer démographiquement et faire advenir dans la société des générations qui, tout en cultivant leur appartenance musulmane, sont néanmoins françaises sans chance de retour vers leurs pays d'origine. Ces populations vont dans un premier temps adopter le langage de l'universalisme républicain, les choses ont été bien démontrées par les sociologues. On le voit au début des années 1980 avec la marche pour l'égalité qui part de Lyon et arrive à Paris. Ce qui porte cette mobilisation est l'idée que cette population nouvellement installée, et probablement pour toujours, doit cesser d'être discriminée et doit pouvoir disposer des mêmes droits que les citoyens d'origine française depuis plusieurs générations. Les choses évoluent à la fin des années 1980 et l'on voit bien qu'à partir de ce moment, et suivant un mouvement consolidé depuis lors, il y a dans cette population de jeunes musulmans des réaffirmations identitaires très fortes. Cela s'est manifesté par ce que vous appelez une signalétique vestimentaire, qui va devenir une signalétique culinaire avec ce que

les sociologues appellent souvent, comme Gilles Kepel, une forme de « halalisation » de l'existence. La différence marquée entre ce qui est hallal et haram est un point qui va venir travailler des populations jeunes et surtout des populations qui s'estiment mal intégrées, discriminées dans la société française, le social rejoignant là le religieux. C'est un premier élément qu'il faut prendre en compte lorsque nous voulons décrire le paysage religieux de la France. Cette réaffirmation identitaire ne vaut pas simplement dans le monde musulman, on la voit à l'œuvre dans le monde protestant avec la réactivation des affiliations évangéliques, on le voit dans le monde catholique et la Manif pour tous dans les années 2010, on le voit aussi dans le monde juif avec le renforcement des courants orthodoxes et ultra orthodoxes. Tout cela participe d'un vaste mouvement qu'il faudrait analyser et qui dépasse le seul symptôme de discrimination, qui renvoie à la recherche d'enracinement et de certitude que la mondialisation est venue bouleverser et que la sécularisation affecte dans ses principes moraux, considérés hier comme étant les plus intangibles. Voilà un premier élément qui nous permet de penser le paysage religieux de la France à travers le prisme de l'islam : la réaffirmation dans certains segments de la population d'une identité qu'on ne trouvait pas de la même manière dans les années précédentes.

Le second élément c'est que tout cela, et vous l'avez dit Monsieur le Président, s'inscrit dans le cadre de reconfiguration de l'espace global. Vous évoquiez la révolution iranienne qui intervient à un moment où entre en processus de crise l'ensemble des nationalismes séculiers, qui avaient jusqu'alors marqué le monde arabo-musulman. On se souvient de Nasser, de Boumediene, de Bourguiba, on avait là affaire à une génération qui cultivait l'idée d'une relative séparation entre le religieux et le politique. Et c'est vrai qu'il faut voir qu'il y avait aussi de temps à temps dans les textes de ces grands leaders des clins d'œil appuyés à une population dont ils savaient qu'elle restait souvent fondamentalement musulmane.

Jean-Pierre Chevènement – Ce n'était pas vrai de Bourguiba, encore moins de Kemal Atatürk. Et si Nasser était musulman, il était en même temps un modernisateur. Chez Boumediene il y avait quelque chose qui incluait une référence à l'islam dans le nationalisme algérien, d'ailleurs dans ce nationalisme il y a la

composante Ben Badis mais aussi la composante moderniste, affirmée par l'intelligentsia révolutionnaire du FLN, qui était dans un premier temps prévalente. Ce serait excessif de dire aujourd'hui, comme je l'ai lu dans un livre de Jean Birnbaum, que le FLN était porté par l'islam, c'est beaucoup plus compliqué et il y avait une pluralité de courants.

Philippe Portier – Il y avait une pluralité de courants sur le fond d'une tendance que nous sommes d'accord l'un et l'autre pour relever : l'idée que se construit à partir des années 1920-1930 dans le mouvement de décolonisation un nationalisme séculier qui entend penser la nation à distance des injonctions de la règle religieuse. Tout cela va provoquer en effet la réaction d'un certain nombre de mouvements anti-sécularistes. Les Frères musulmans sont créés par Hassan El-Banna en 1928, précisément sur le fondement d'une critique de l'abolition du califat et sur le fondement de la nécessité de refaire de l'islam la solution. Comme le dira plus tard un disciple d'El-Banna : « L'islam est la solution ». Précisément, cette solution ne trouve pas à s'imposer dans ces régimes marqués par ce nationalisme séculier. Il en ira différemment à partir de la fin des années 1970, début des années

1980, où toute une vague islamiste vise à replacer le politique sous la tutelle des significations religieuses. À la fin des années 1980 l'ayatollah Khomeini, dans une fatwa célèbre contre les versets sataniques de Salman Rushdie, demande que celui-ci soit mis à mort. On voit bien qu'il y a à ce moment là dans l'opinion publique – et c'est ce qui explique aussi la réaction vive à l'affaire de Creil – l'idée que l'islam peut être une menace sur ce qui fait le principe même de la société française, posé à partir de la civilisation des Lumières et de la Révolution. Le droit au blasphème relève de la liberté d'opinion et il est hors de question de le rétablir dans notre législation et dans notre culture commune.

Jean-Pierre Chevènement – Merci Monsieur le Professeur, merci de ce riche débat qui a permis de cerner de plus près la notion de laïcité. On sent que nous pourrions encore nous dire beaucoup de choses.

Philippe Portier – C'est ce que je crois aussi. Merci Monsieur le président pour cette conversation.



Campus numérique consacré à la pensée, à l'histoire et aux cultures de l'Islam.

www.campuslumieresdislam.fr
contact@campuslumieresdislam.com